

Réponses aux questions de la commission

Projet de règlement P-06-039:

Question 1 : - Veuillez nous indiquer quels articles du projet de règlement ont été modifiés entre la version originale (document 1.1) et la version corrigée (document 4.6).

Article 5.

Également l'article 20: La version corrigée du Règlement : le second paragraphe remplace la première phrase du second paragraphe de la première version.

Le ratio de 1 unité de stationnement par 120 m² fut privilégié pour être conforme lors de l'émission des permis de construction par phase.

Question 2 : - Le texte de ce projet de règlement a-t-il subi ou pourrait-il subir d'autres changements durant le processus de consultation publique?

Réponse: Tel que mentionné à la séance de consultation du 17 octobre dernier, nous sommes à procéder, en collaboration avec le contentieux, à la rédaction d'articles additionnels relatifs au phasage, à intégrer au Règlement, ainsi que voir la possibilité de rattacher les obligations qui seraient incluses dans un Accord de développement.